



Paris, le 27 mars 2000

EC/FS
n°00-778

Monsieur René DEMICHELIS
UNAHL
41 rue Buffon
75005 PARIS

Monsieur,

Lors de sa séance du 21/03/2000, le comité de suivi a étudié avec attention votre demande d'adhésion à la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Nous avons le regret de vous informer que le comité a rejeté votre demande. Nous constatons que l'UNAHL n'a aucun agrément Jeunesse et Sports ou Tourisme. D'autre part, la problématique de l'intégration n'apparaît pas comme une priorité dans votre projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité de suivi de la charte
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques HENRARD', written over a horizontal line.

Jacques HENRARD